

## LES CARPES D'ÉLEVAGE

Par M. le Docteur LOUIS ROULE

Professeur au Muséum d'Histoire naturelle,  
Membre de l'Académie d'Agriculture (1).

I. — La Carpe vit à l'état libre dans les eaux des étangs naturels, des lacs, des rivières tranquilles. Souvent, elle y est abondante, et présente de nombreuses variations individuelles, qui portent sur la forme générale, sur l'écaillage, sur la coloration.

Les individus les plus fréquents, parmi ces Carpes, ont un corps régulièrement ovalaire, le profil de la tête se prolongeant par celui du tronc, la longueur de la tête égalant presque la hauteur du tronc, et faisant sensiblement le tiers, ou moins du tiers de la longueur du corps sans la caudale. Une forme d'individus plus allongés, surtout présents dans les eaux courantes, montre une hauteur du tronc moindre, égalant seulement le quart de la longueur du corps sans la caudale. Une troisième forme, surtout répandue dans les étangs, se caractérise en ce qu'elle est, par contre, plus courte et plus élevée, sa hauteur étant comprise seulement, en moyenne, deux fois et demie à deux fois deux tiers dans la longueur du corps sans la caudale.

Quand les Carpes libres sont à l'état jeune, et il en est ainsi pour la grande majorité des pièces pêchées, leur tête est relativement grosse, et la nuque peu saillante ; les arêtes, dans le corps, sont proportionnellement longues et épaisses. Par contre, chez les adultes de fortes dimensions, pesant plusieurs kilogrammes, la tête est relativement petite, la nuque épaisse déborde la tête, et les arêtes sont proportionnellement plus courtes et plus fines. Du point de vue économique quant à la consommation, ces dernières particularités équivalent à des qualités. Aussi les soins de l'élevage consistent-ils à les faire apparaître de façon précocce, chez des individus n'ayant encore qu'un faible poids, celui de un à deux kilogrammes.

La croissance dépendant de l'alimentation, les Carpes sauvages, dont l'alimentation est parfois parcimonieuse, n'ont pas une croissance très

---

(1) La maison d'éditions Hachette va publier incessamment un *Manuel de Pisciculture*, dont l'auteur est le Dr LOUIS ROULE, Professeur au Muséum, qui y expose l'une des parts de son enseignement. Nous sommes heureux d'en donner un aperçu, et de publier ci-dessous, d'après les bonnes feuilles, l'un des chapitres, celui des Carpes d'élevage.

rapide. Le tableau suivant donne à leur égard les dimensions moyennes, comme longueur et comme poids.

Carpes	Longueur	Poids
Au premier été.....	30 à 60 <sup>m/m</sup> .	3 à 10 gr.
Au 2 <sup>e</sup> .....	110 à 130 —	18 à 50 —
Au 3 <sup>e</sup> .....	250 à 300 —	300 à 500 —
Au 4 <sup>e</sup> .....	320 à 380 —	800 à 1.000 —
Au 5 <sup>e</sup> .....	450 à 550 —	1 kil. à 2 kil.

En somme, la Carpe libre commune n'atteint guère la première taille marchande, équivalant au poids de 1 kilogramme, qu'à l'âge de 4 étés. Encore arrive-t-il assez souvent que ce poids ne soit pas réalisé.

II. — Le but de l'élevage, tenant à obtenir l'amélioration des produits, est double : d'une part, atténuer les défauts ; d'autre part, faciliter la croissance. Comme le défaut des Carpes communes porte sur l'excès des parties non comestibles, tête, squelette, écailles, l'élevage a pour objet d'amoinrir cet excès. La croissance des Carpes libres étant relativement lente, l'élevage doit tendre à l'accélérer. En somme, l'élevage carpicole bien entendu s'efforce, d'abord d'augmenter la masse de chair comestible, puis d'aboutir à faire, en trois étés, des individus pesant au moins 1 kilogramme, et, en quatre étés, des individus pesant 3 à 5 livres.

On parvient à ce résultat par la sélection. Les Carpes communes montrent de temps en temps, à l'état sporadique, des individus plus gros que les autres, ayant proportionnellement une masse de chair plus forte, et une croissance plus rapide. Ces individus se reconnaissent à leur tête relativement petite, et à la présence d'une bosse nucale en forte saillie, constituée par la chair épaissie des parties dorsales du tronc situées en arrière de la tête. Corrélativement, le corps est plus court par rapport à la longueur. Tous ressemblent à la forme courte accidentelle de la nature (3<sup>e</sup> ci-dessus). La brièveté relative du corps, la petitesse de la tête, la présence de la bosse nucale, représentent, dans l'élevage carpicole, autant de beautés zootechniques qu'il convient de conserver et de développer. Elles caractérisent les *Carpes améliorées*, dites *Carpes nobles* par les carpiculteurs de l'Europe centrale. (Fig. 31.)

La présence de ces beautés s'associe assez fréquemment à celle d'altérations tégumentaires portant sur les écailles. Parfois, ces dernières sont conservées dans leur état habituel, et normal : c'est le cas dit des « Carpes-écailles ». Mais, ailleurs, la plupart d'entre elles avortent, et laissent la peau à nu. Les degrés de cet avortement, divers et nombreux, ont permis d'établir deux catégories : celle des « Carpes-miroir » (*Cyprinus specularis* et *Cyprinus macrolepidotus* de divers auteurs), et celle des « Carpes-cuir » ou « Carpes-peau » (*Cyprinus nudus* et *Cyprinus coriaceus*). Chez les Carpes-miroir, les flancs, la région dorsale, la région ventrale, et les régions voisines des bases des nageoires, portent seules quelques écailles, plus

grandes que celles des Carpes normales, le reste du corps étant dénudé. Les principales zones où la peau est ainsi mise à nu sont placées sur les côtés du tronc ; elles y constituent deux bandes, situées, l'une au-dessus, et l'autre au-dessous, de la rangée des grandes écailles brillantes comme des miroirs (d'où le nom), qui parcourt le milieu de chaque flanc suivant sa longueur. Chez les Carpes-cuir, la peau est presque entièrement dénudée, épaissie, et ne porte quelques grandes écailles qu'au voisinage des insertions des nageoires. Dans cette altération tégumentaire qui se manifeste par l'avortement de l'écaillure, les Carpes-cuir représentent le terme ultime, et les Carpes-miroir la série des degrés de transition.

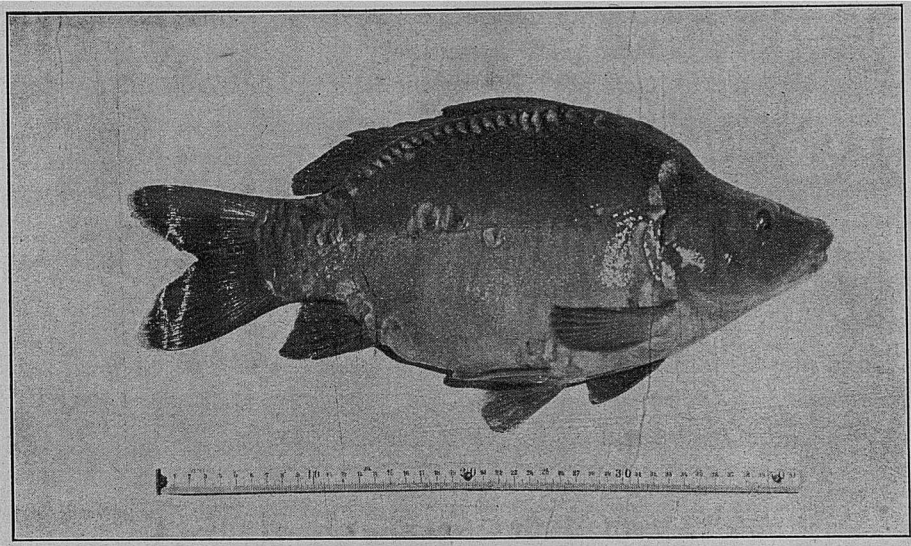


FIG. 31. — Carpe améliorée de l'élevage de Beauvoir (Forez).

L'élevage carpicole s'attache donc à rassembler et à maintenir ces diverses particularités. Il y parvient en se servant de la sélection pratiquée de façon continue. Au lieu de laisser les individus s'apparier d'eux-mêmes selon les circonstances sans être surveillés, on choisit, dans les pêches, les pièces qui possèdent les qualités requises, et on les conserve seules pour servir à la reproduction, les autres étant livrées à la consommation.

III. — Les Carpes d'élevage, sélectionnées et améliorées, appartiennent donc, dans l'état actuel de la carpiculture, aux trois catégories mentionnées ci-dessus : Carpes-écailles, Carpes-miroir, Carpes-cuir ou Carpes-peau. Chacune d'elles comprend un certain nombre de types, désignés habituellement par le nom de leur région de provenance. Ces types sont souvent considérés comme des races ; cependant, ils n'ont point une fixité suffisante de caractères pour mériter une telle qualification. Leur génétique n'a pas encore été étudiée d'une façon précise.

Les types les plus usités ont eu pour lieux d'origine, au siècle dernier,

diverses régions carpiques de l'Europe centrale. Aussi leurs noms sont-ils ceux de ces régions : les Carpes de Lausitz et de Wittingau pour la catégorie écaille, les Carpes de Galicie pour la catégorie miroir, les Carpes de Bohême et de Franconie pour la catégorie cuir. Les préférences des carpiculteurs à leur égard sont dictées par des considérations de diverses sortes. Les principales, toutefois, vont du côté des Carpes-écailles, étant donné leur revêtement écaillé, résistant plus aisément aux chocs dans les voyages du lieu de production au lieu de vente. Quant aux Carpes-cuir, leur avantage vient de leur privation d'écailles, donnant ainsi, à égalité de poids, une plus-value notable de chair consommable.

Ces types ayant été obtenus par une sélection continue et progressive, on ne les maintient qu'à la condition de persévérer, les carpiculteurs mettant à part, dans leurs pêches, pour les conserver vivants et en faire des reproducteurs, les individus les mieux faits du point de vue de l'élevage, c'est-à-dire possédant le mieux les qualités nécessaires d'aspect et de croissance. Ces qualités sont, au moins partiellement, transmises aux descendants. Elles s'effaceraient rapidement, dans la suite des générations, si la sélection était interrompue ; par contre, elles se maintiennent, et se renforcent, si la sélection est pratiquée avec continuité, le carpiculteur prélevant d'année en année, dans ses pêches, les individus les plus beaux pour grossir son lot de futurs reproducteurs. Dans ce choix, les femelles importent plus que les mâles, car elles transmettent mieux leurs qualités à leurs descendants.

Cette pratique de sélection continue a pourtant un défaut, quand le carpiculteur opère seulement sur les Carpes de son élevage : la consanguinité atténue l'aptitude à la croissance. Il est donc avantageux de faire appel, par périodes, à des reproducteurs appartenant à d'autres formes, ou provenant d'autres régions. De tels croisements exaltent souvent l'aptitude à la croissance, bien qu'ils aient parfois l'inconvénient de donner des produits de résistance diminuée.

Quels que soient les types auxquels elles appartiennent, les Carpes de bonne condition ont entre elles une certaine ressemblance d'aspect et de contour. Leur corps ramassé, trapu en avant, leur bosse nucale, leur petite tête, leur donnent une allure aisément reconnaissable, qui les fait distinguer des Carpes communes et sauvages, dont le corps est plus long, la tête plus grosse, la bosse nucale absente. C'est à la présence de ces qualités d'amélioration, que l'on exprime parfois au moyen de formules précisant numériquement les rapports des dimensions, plutôt qu'à l'indication de race ou de type, que le carpiculteur devra porter son attention s'il veut se procurer des pièces pour ses étangs.

Il y aurait avantage à posséder, dans les régions à carpiculture, un élevage complet, établi en station officielle d'essai, destinée à la production d'alevins améliorés. Il est souvent difficile aux propriétaires d'étangs d'observer avec soin toutes les règles d'une sélection continue, alors que cette

difficulté n'existerait point dans un élevage spécialisé à cet effet. De plus, l'installation de cette station, étant nécessairement réalisée et conduite selon les meilleurs procédés, offrirait d'utiles exemples d'enseignement permanent.

---

---

## LES SOCIÉTÉS DE PÊCHE ET LE REPEUPLEMENT DES COURS D'EAU

Par M le Professeur L. LÉGER

de la Faculté des Sciences de l'Université de Grenoble,  
Directeur de l'Institut de Pisciculture de Grenoble (1)

---

Pour les pêcheurs.  
Pour les poissons.

Les Sociétés de Pêche dignes de ce nom ne sont plus, ne peuvent plus être ce qu'elles étaient simplement jadis, des groupements de bons et joyeux drillles qui, préférant à juste raison le sport hygiénique et reposant de la pêche à la ligne aux fumées alcooliques du cabaret, avaient pour unique souci de prendre, avec agrément, le plus de poisson possible.

En effet, si l'objectif reste le même, et cela ne fait pas de doute, il faut bien reconnaître qu'aujourd'hui il est plus difficile à atteindre et, pour espérer y arriver, le premier devoir des Sociétés est de s'employer d'abord à avoir des eaux poissonneuses. Jadis, il y avait quelques pêcheurs et beaucoup de poissons, du moins les anciens aiment à nous le dire et nous voulons bien les croire ; aujourd'hui, il y a beaucoup de pêcheurs et... quelques poissons.

Les causes de cette raréfaction, qui n'est pas douteuse, sont multiples : le nombre croissant et l'habileté des pêcheurs, la facilité et la rapidité des grands déplacements qui permettent d'exploiter des régions jadis infréquentées qui constituaient de magnifiques réserves dans les hauts bassins, les perturbations apportées au cours des eaux par les barrages ou les assèchements qui empêchent la montée des reproducteurs, le braconnage, les empoisonnements industriels des cours d'eau, etc. Bref, tout concourt à restreindre la multiplication, la vie même du poisson et son champ d'existence.

La rivière ne nourrit plus son homme ; les vieilles familles de pêcheurs amphibies qui vivaient du produit des eaux s'éteignent sans retour, pêcheurs amateurs et professionnels se disputent et se rejettent la faute au lieu de s'entendre, ce qui serait facile avec une compréhension plus

---

(1) Extrait des *Travaux du Laboratoire d'Hydrobiologie et de Pisciculture de Grenoble*, XXIII<sup>e</sup> année, 1937.